

N°2025-04/39B

Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES LOTS 1 ET 2 POUR L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE LE LONG DE LA RD22 A SAINT-CYPRIEN VILLAGE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 24 avril 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'une voie douce reliant le village au quartier portuaire de Saint-Cyprien en longeant le canal d'Elne (AAP4), et que ce projet est découpé en 9 sections, pour la section 2.2 le long de la RD22 à Saint-Cyprien village, il a été lancé un marché de travaux réparti en 2 lots, sur la base d'un montant estimatif de 490 000.00 euros H.T.,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Pour le lot 01 « *Platelage bois - métal* » l'entreprise **SEMPERE ET FILS** pour un montant de 307 190,00 € H.T.
- Pour le lot 02 « *Espaces Verts* » l'entreprise **DRIM ENVIRONNEMENT** pour un montant de 59 443,90 € H.T.

Considérant que le montant cumulé des lots qui s'élève à 366 633,90 € H.T. est inférieur au montant estimatif des travaux.

EN CONSÉQUENCE LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

☞ **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux alotis comme sus-mentionné, pour un montant total de 366 633,90 € H.T.,

☞ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget de la collectivité,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles à son exécution,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

